

DEC160981DR11

Décision portant nomination de M. Bastien TOUQUET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°5309 intitulée IAB

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC151290DGDS portant création de l'unité n°5309 intitulée IAB et nommant M. Pierre HAINAUT en qualité de Directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 6 octobre 2016 ;

Considérant que M. Bastien TOUQUET a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Provence et Corse du CNRS du 11 au 13 avril et du 9 au 11 mai 2012 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Bastien TOUQUET TCS est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n°5309 intitulée IAB à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

M. Bastien TOUQUET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Bastien TOUQUET est placé directement sous l'autorité du Directeur d'unité.



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble le 22 juillet 2016

Le Directeur d'unité

Pierre HAINAUT
Directeur de l'Unité de Recherche Biodiversité
CR UGA / Inserm U 1209 / CNRS UMR 5309

Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué régional

Jérôme VITRE

Visa du président de l'Université

Pour la Présidente
et par délégation

La Directrice générale des services adjointe
Fanny Bianchi